

## Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme



### 6.1. LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

*Approbation du PLU : DCM du 04/07/2017*

*Approbation de la modification n°1 du PLU : DCM du*



## Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie (en m <sup>2</sup> )
1	Création d'un parking	Commune	4 805 m <sup>2</sup>
2	Création d'une voie entre l'impasse du Plan de Martine et le chemin rural	Commune	1 371 m <sup>2</sup>
3	Création d'une continuité entre le chemin rural des Pradels et le Chemin rural du Beau Rivage	Commune	2 476 m <sup>2</sup>
4	Création d'un parking	Commune	10 933 m <sup>2</sup>
5	Création d'une pénétrante depuis la RD51E5 et giratoire associé	Commune	2 515 m <sup>2</sup>
6	Extension du cimetière	Commune	13 504 m <sup>2</sup>
7	Création d'une piste cyclable le long de la RD51E5	Commune	3 222 m <sup>2</sup>
8	Élargissement de la voie à 13 m d'emprise	Commune	698 m <sup>2</sup>
9	Création d'un Office de Tourisme	Commune	700 m <sup>2</sup>
10	Création d'une voie nouvelle (14 m d'emprise)	Commune	8 249 m <sup>2</sup>
11	Création d'un espace public	Commune	1 176 m <sup>2</sup>
12	Création d'un parking-relais	Commune	4 696 m <sup>2</sup>
13	Création d'un parking relais	Commune	2 917 m <sup>2</sup>
14	Création d'une voie et aménagement routier	Commune	3 955 m <sup>2</sup>
15	Création d'une voie et d'un parking	Commune	7 031 m <sup>2</sup>
16	Création d'une piste cyclable	Commune	225 m <sup>2</sup>
17	Aménagement et requalification des réseaux	Commune	1 527m <sup>2</sup>
18	Élargissement de la voie à 6 m d'emprise	Commune	202 m <sup>2</sup>
19	Élargissement de la voie à 14 m d'emprise	Commune	291 m <sup>2</sup>
20	Élargissement de la voie à 10 m d'emprise	Commune	516 m <sup>2</sup>
21	Élargissement du chemin à 10 m d'emprise	Commune	232 m <sup>2</sup>
22	Création d'un espace public	Commune	2 501 m <sup>2</sup>
23	Création d'un parc public	Commune	5 108 m <sup>2</sup>



N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie (en m <sup>2</sup> )
24	Création et requalification d'un chemin d'accès au port conchylicole (5 m d'emprise)	Commune	2 234 m <sup>2</sup>
25	Élargissement à 10 m d'emprise et rectification du chemin	Commune	1 896 m <sup>2</sup>
26	Élargissement à 10 m d'emprise et rectification du chemin	Commune	7 818 m <sup>2</sup>
27	Élargissement de la voie à 10 m d'emprise	Commune	549 m <sup>2</sup>
28	Élargissement de la voie à 8 m d'emprise	Commune	323 m <sup>2</sup>
29	Élargissement de la voie à 10 m d'emprise	Commune	6 050 m <sup>2</sup>
30	Aménagement du chemin	Commune	522 m <sup>2</sup>
31	Aménagement du chemin	Commune	707 m <sup>2</sup>
32	Élargissement et création de voies	Commune	1 240 m <sup>2</sup>
33	<i>Supprimé dans le cadre de la modification n°1 du PLU</i>		
34	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales – Chemin de Fiend	Commune	3 483 m <sup>2</sup>
35	<i>Supprimé dans le cadre de la modification n°1 du PLU</i>		
36	Aménagement du champ d'expansion des crues rive gauche du ruisseau de l'Homme Mort	Commune	14 500 m <sup>2</sup>
37	Création de noues de rétention des eaux pluviales – Quartier de l'Argentié	Commune	4 892 m <sup>2</sup>
38	Création d'une piste cyclable (3 m d'emprise)	Département	466 m <sup>2</sup>
39	Élargissement de la RD28 (16 m d'emprise)	Département	10 906 m <sup>2</sup>
40	Création d'un boulevard urbain	Département	124 498 m <sup>2</sup>